



---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

Avis est donné que le Règlement de construction numéro PC-2786, adopté par le conseil municipal le 24 mai 2011, est entré en vigueur le 5 octobre 2011 conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A.-19.1), date à laquelle le certificat de conformité de ce règlement fût émis par la Ville de Montréal.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 451, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire et sur le site Web de la municipalité [www.pointe-claire.qc.ca](http://www.pointe-claire.qc.ca), pour toutes personnes intéressées d'en prendre connaissance.

Donné à Pointe-Claire, ce 19<sup>e</sup> jour d'octobre 2011

PROVINCE OF QUEBEC  
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE  
COMING INTO FORCE OF BY-LAW

Public Notice is hereby given that Construction By-law Number PC-2786, adopted by the municipal council on May 24<sup>th</sup>, 2011, came into force on October 5, 2011 in accordance with the provisions of the *Act respecting land use planning and development* (R.S.Q. c. A-19.1) at which date the certificate of conformity for this By-law was issued by the City of Montreal.

This By-law is available at the Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard in Pointe-Claire and on the City Website [www.pointe-claire.qc.ca](http://www.pointe-claire.qc.ca) for all interested parties to examine.

Dated at Pointe-Claire, October 19, 2011

Louise Baril  
Greffière adjointe par intérim / Interim Assistant City Clerk